

Mémoire du Conseil des Femmes Francophones de Belgique  
en vue des élections du 7 juin 2009  
(Région Bruxelles-Capitale, Communauté française)

En 2009, les différences entre les femmes et les hommes sont toujours très présentes. En effet, on remarque qu'une femme sur cinq est victime de violences, que l'écart salarial entre femmes et hommes s'élève encore aujourd'hui de 5 à 25%, qu'une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté et que huit fois sur dix son chef de famille est une femme,....

Nous avons voulu mettre ici en évidence les réalités actuelles et les actions à entreprendre prioritairement.

**Institutionnel et Gouvernance**

Les femmes sont encore sous représentées dans les sphères de décision politique, économique et culturelle.

**Le CFFB demande :**

- **l'application de l'article 10bis du Titre II de la Constitution à savoir, la présence d'1/3 de femmes dans tous les bureaux des Assemblées politiques régionales ;**
- **le vote d'une ordonnance « gender mainstreaming » pour la Région de Bruxelles-Capitale et le vote d'un décret « gender mainstreaming » pour la Communauté française ;**
- **La création, comme cela existe en Région Wallonne, d'un Conseil de l'Égalité des Chances Femmes-Hommes, organe d'avis indépendant et pluraliste, installé auprès du Gouvernement régional et doté de moyens financiers et humains ;**
- **L'adoption en Région de Bruxelles Capitale de mesures législatives organisant l'alternance pour les élections communales et régionales ;**
- **La nomination d'un agent par administration, responsable de l'égalité des chances pour le personnel, conformément à l'A.R. du 27/02/1990 portant sur les mesures en vue de la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les services publics ;**
- **l'établissement de statistiques et d'études selon le genre par l'entrée de données « genre » dans les programmes informatiques pour établir des politiques ciblées et efficaces pour les femmes.**

**Lutte contre les violences entre partenaires**

Lutter contre les violences faites aux femmes doit toujours être une priorité de santé publique. En effet, une femme sur cinq est victime de violences à un moment de sa vie. Ces violences physiques ou psychologiques touchent tous les milieux sociaux. Dans ce cadre, il faut renforcer la lutte contre les violences exercées sur prétexte de traditions, coutumes ou religions (ex : mariage forcé).

Afin de ne plus considérer ce sujet comme tabou, l'information sur les droits des femmes en la matière doit être encore améliorée et plus largement diffusée.

Le financement des asbl en charge de ces problématiques doit être assuré dans le temps et évalué régulièrement.

**Le CFFB demande de financer davantage et de multiplier les structures de premier accueil.**

### **Logement**

Le loyer et les charges sont une part très importante du budget des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

**Le CFFB préconise l'extension de l'allocation loyer instituée en 2008, aux personnes susceptibles de bénéficier d'un logement social.**

Le contrôle de l'obligation pour les propriétaires d'afficher les conditions de location (loyer, charges,...) de leurs biens immobiliers doit permettre de lutter contre les discriminations envers les candidat-e-s locataires. C'est aux communes à faire appliquer la loi.

**Le CFFB demande à la Région de rappeler ce devoir aux communes.**

Le nombre de grands logements sociaux pour des familles nombreuses est clairement insuffisant.

**Le CFFB demande que le nombre total de logements sociaux soit augmenté pour correspondre à la réalité des besoins : femmes victimes de violences, femmes sans abri, familles nombreuses et familles monoparentales.**

Afin de réduire de manière substantielle la facture énergétique finale des ménages, des travaux d'isolation du logement peuvent s'avérer nécessaires. La nécessité de bénéficier de liquidités préalables avant de se lancer dans des travaux coûteux et celle d'intéresser également les locataires à ces politiques de « rénovation – isolation » peuvent trouver une réponse publique par l'octroi de prêts à taux 0 dans le cadre d'un système de « tiers-investisseur ».

### **Crèches et accueil extrascolaire**

Le manque de places d'accueil reste un problème structurel crucial. Face à la demande et à l'augmentation prévue de la natalité à Bruxelles, il est urgent d'amplifier la création de nouvelles places d'accueil. C'est une condition sine qua non pour permettre à toutes les femmes avec enfant(s) d'avoir accès au marché du travail.

Le financement des infrastructures doit être étudié en collaboration avec les autorités publiques bruxelloises, communautaires, fédérales et européennes. Toute formule de crèches de partenariat avec les employeurs privés, publics et les communes doit être encouragée.

En outre, afin de mieux correspondre à la réalité quotidienne, les horaires de certaines crèches doivent être plus flexibles.

Plus de crèches doivent également être accessibles aux demandeurs d'emploi.

L'accueil extrascolaire doit être mieux organisé et professionnalisé.

**Le CFFB demande un nouveau plan de création de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans.**

## Enseignement

### Intégrer la problématique du genre à tous les niveaux du système éducatif

- Supprimer les stéréotypes sexistes des outils pédagogiques ;
- Promouvoir la mixité des enseignant-e-s du maternel à l'université ;
- Intégrer la notion de genre dans la formation de base des enseignant-e-s ainsi que dans les formations continuées ;
- Inciter les femmes à poursuivre des études scientifiques car il y a actuellement trop peu de femmes dans ce milieu.

**Le CFFB demande la création d'un organe de suivi et de contrôle chargé d'examiner les mesures prises en matière d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

*Pour plus de détails (mémoire « Pour une approche intégrée de l'égalité filles/garçons, femmes/hommes dans le système éducatif » de la Commission Enseignement du CFFB - téléchargeable sur [www.cffb.be](http://www.cffb.be))*

## Soutien des aidants proches

Les aidants proches sont bien souvent les femmes. **Nous demandons des moyens pour une meilleure prise en charge des aînés et des personnes polyhandicapées à Bruxelles :**

- en augmentant et diversifiant les modes d'hébergement pour les aînés (M.R., M.R.S., court séjour, centres de jour, centres d'hébergement de nuit, maintien à domicile) ;
- en créant un statut pour les aidants en charge des personnes handicapées de grande dépendance ;
- en créant de nouveaux lieux de vie pour personnes polyhandicapées.

## Emploi

Les jeunes filles sont encore trop rarement orientées vers des secteurs développant des technologies de pointe.

La plupart du temps, la femme n'a pas choisi de travailler à temps partiel, ce choix est imposé soit pour des questions purement pratiques, soit par l'employeur.

Ces femmes ayant le statut de travailleuses à temps partiel auront bien souvent des difficultés à accéder au statut de travailleuses à plein temps et toute leur carrière (donc aussi leur pension) en est affectée.

### Le CFFB demande :

- **Pour toutes ces travailleuses à temps partiel, l'accès aux formations agréées tout en gardant leur rémunération normale ;**
- **L'élaboration de politiques ciblées en matière de retour sur le marché du travail, de supprimer toutes discriminations pour les femmes rentrantes.**

### **Egalité salariale entre femmes et hommes**

En 2009, il existe toujours des différences salariales à travail égal entre les femmes et les hommes.

Il faudrait obliger les entreprises à faire un rapport annuel sur l'égalité des chances. Ce rapport devrait comporter la liste des causes de l'écart salarial éventuel, la répartition des avantages extra-légaux selon le genre et la définition du système de classification des fonctions notamment, ce qui à terme devrait permettre de réduire des différences salariales entre femmes et hommes. Il faudrait aussi tenir compte dans ce rapport de la répartition des promotions femmes-hommes.

**Le CFFB demande au prochain Gouvernement régional de se pencher particulièrement sur la question et d'inciter les entreprises bruxelloises à appliquer le système de classifications de fonctions.**

### **Promotion de l'entrepreneuriat féminin**

L'accès à l'information sur le statut d'indépendant est la cause première du faible taux d'entrepreneures. Il faut donc veiller à mieux informer les femmes sur le sujet notamment au niveau régional dans les différentes maisons communales de l'emploi.

Une récente enquête menée sur l'entrepreneuriat féminin révèle que 81% des femmes ont eu l'idée de créer une entreprise.

- 31 % d'entre elles y ont renoncé en raison des difficultés de financement
- 74 % des personnes sondées affirment que le statut d'indépendant permet une plus grande flexibilité du temps de travail.

**Le CFFB demande que toute initiative économique régionale et communale pour créer des PME soit aussi ciblé 'femme'.**

### **Mobilité et Aménagement du territoire**

Les caméras dans les stations de métros et leurs accès doivent être en nombre suffisant. Il faut aussi renforcer la présence humaine dans les lieux de grand passage et tenter de faire de ceux-ci des endroits plus conviviaux (commerces, services, toilettes surveillées...). afin d'assurer une réelle sécurité.

**Le CFFB demande**

- **De penser à une ville enfants admis : des routes plus sûres, des trottoirs bien entretenus, plus d'aires de jeux pour enfants et adolescents...**
- **De développer et entretenir les pistes cyclables ;**
- **D'adapter le réseau de transport en commun au développement des nouveaux quartiers d'habitation ;**
- **D'améliorer l'éclairage public ;**
- **D'améliorer la sécurité dans les parkings souterrains ;**
- **De demander en soirée l'arrêt des bus à la demande de certaines catégories de personnes, comme les femmes seules, les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite.**